



ADMINISTRATION EXEMPLAIRE

**Axe 10 de la stratégie de l'État en région
Focus sur les déplacements durables**

**CONFERENCE DE PRESSE
10 janvier 2017**

SOMMAIRE

Contexte	page 3
L'engagement n° 10 de la stratégie de l'Etat en région.....	page 4
Comment améliorer l'exemplarité des services de l'Etat dans leurs pratiques environnementales ?.....	page 5
Focus sur l'axe 2 du PRAE.....	page 7
ADMOBI, une plate-forme interministérielle de covoiturage.....	page 10

Contexte

Par lettre de mission adressée à chaque préfet de région, le 8 mars 2016, le Premier Ministre a demandé qu'une « stratégie de l'État en région » (SER) soit élaborée dans chaque région. La SER doit être un document de « format synthétique », avec « des objectifs chiffrés et des indicateurs de suivi ». Elle doit engager l'État en région pour les années 2016 et 2017 tout en donnant des perspectives bien au-delà.

Ce document doit tenir compte des directives nationales d'orientation (DNO) récemment actualisées. Conformément à la charte de la déconcentration, les DNO visent à fixer un nombre limité d'orientations afin de laisser au préfet de région les marges de manœuvre nécessaires pour adapter la mise en œuvre des politiques publiques aux réalités des territoires de la région et des besoins des usagers. Bien entendu, la SER est complémentaire des documents stratégiques existants au niveau régional dont, au premier chef, le contrat de plan État-Région.

Outre ces directives, Madame la Préfète de région a souhaité que la SER s'organise autour de quelques orientations renvoyant à des projets concrets.

Par ailleurs, ce document devra bénéficier des actions de modernisation qui accompagnent la réforme territoriale de l'État et tirer parti de la nouvelle gouvernance que porte la « charte de la collégialité des services de l'État en région ».

Enfin, elle doit favoriser les projets de mutualisation entre services afin d'améliorer la qualité des services rendus, au meilleur coût.



La « stratégie de l'État en région » porte une double ambition : fédérer les compétences des services de l'État pour être au rendez-vous de la nouvelle et grande région Bourgogne-Franche-Comté et renforcer l'État en département afin de préserver la qualité des services de proximité.

Elle comprend 15 engagements déclinés en 39 projets concrets dont les résultats doivent être tangibles d'ici la fin 2017. Ce document fédère pour les années à venir l'action des 5000 agents des services et établissements publics de l'État en Bourgogne-Franche-Comté. C'est un cap pour l'action de l'État au quotidien.

Elle a été élaborée dans l'esprit de la nouvelle « charte de la collégialité des services de l'État en région », à savoir rassembler pour affirmer ce que nous avons en commun : la fierté de servir nos concitoyens au nom de l'État. Elle s'est appuyée pour cela des directives nationales d'orientation ministérielles et interministérielles.

Retrouvez l'ensemble de ces 15 engagements (dont le n°10) dans la plaquette téléchargeable ici : <http://www.prefectures-regions.gouv.fr/bourgogne-franche-comte/Documents-publications/L-Etat-en-Bourgogne/Strategie-de-l-Etat-en-region-15-engagements-de-l-Etat-en-Bourgogne-Franche-Comte>

L'engagement n°10 de la stratégie de l'État en région (SER) : améliorer l'exemplarité des services de l'État dans leurs pratiques environnementales

L'année 2015 a marqué une étape importante dans le domaine du développement durable avec l'entrée en vigueur de plusieurs textes fondateurs dont la stratégie nationale de la transition écologique vers un développement durable et la tenue à Paris de la COP 21, 21e conférence des Parties sur les changements climatiques.

Dans la droite ligne de ces orientations, les services de l'État en Bourgogne-Franche-Comté élaboreront un plan d'actions « administration exemplaire » piloté au niveau régional.

3 Actions :

- Élaboration du Plan régional « Administration Exemplaire » (PRAE) identifiant des actions concrètes, réalisables et mesurables.
- Action pédagogique et animation auprès des directions et services avec des échanges de bonnes pratiques et des retours d'expérience réguliers.
- Mise en place de dispositifs de suivi et de communication au sein des services permettant de mesurer les progrès et de les faire connaître largement.

Pilote :

- Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement du du Logement (DREAL) Bourgogne-Franche-Comté - www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr
- 1ère réunion des correspondants PRAE, le 15 décembre 2016.

Éléments de contexte :

- 6000 véhicules
- 4 millions de m² de bâtiments publics en Bourgogne-Franche-Comté

Comment améliorer l'exemplarité des services de l'État dans leurs pratiques environnementales ? Une réponse : l'élaboration d'un plan régional administration exemplaire (PRAE)

Ce plan régional d'administration exemplaire, piloté par la DREAL, se mettra concrètement en place au cours de l'année 2017. La 1ère réunion des référents de chaque service de l'État a eu lieu le 15 décembre 2016.

Qu'est-ce qu'un plan régional administration exemplaire (PRAE) :

Un plan administration exemplaire permet d'assurer la prise en compte des objectifs de développement durable dans le fonctionnement **des services et opérateurs de l'État**. Cette démarche s'inscrit dans plusieurs textes fondateurs, telles que la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte et la tenue à Paris en 2015 de la 21^e conférence des parties sur les changements climatiques (CoP 21) et la circulaire du Premier Ministre du 17 février 2015 relative au plan d'action interministériel administration exemplaire pour l'environnement 2015-2020.

Les actions sont développées prioritairement dans les domaines des économies d'énergie, de la mobilité durable, des économies des ressources et de réduction des déchets, de préservation de la biodiversité, des achats éco-responsables ainsi que les problématiques qui relèvent de la responsabilité sociétale des organisations en développant un volet social fort.

Les enjeux pour l'administration sont nombreux :

Les services de l'État ont une responsabilité vis-à-vis des enjeux environnementaux, sociaux et économiques, piliers du développement durable, et se doivent d'être exemplaires sur ces aspects.

Les mesures qui seront proposées dans le plan régional administration exemplaire permettront de se projeter dans le cadre de la transition énergétique et le monde de demain.

Un tel plan à l'échelle régionale devra permettre la mutualisation d'actions garantissant ainsi une cohésion des services de l'État et la réalisation d'économies, notamment sur les budgets de fonctionnement.

Comment le document sera-t-il élaboré ? :

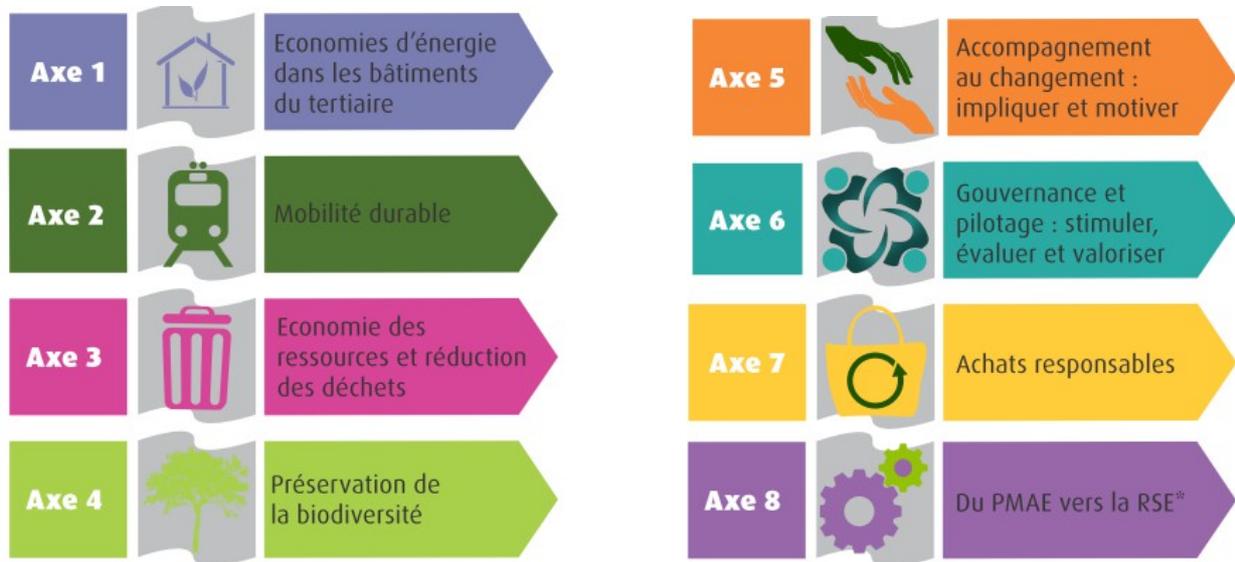
L'élaboration du plan régional administrations exemplaires passe par la constitution d'un réseau de référents « PRAE » qui fonctionnera en mode projet sous le pilotage de la DREAL.

Les deux ministères de tutelle de la DREAL, ministères de l'environnement, de l'énergie et de la mer (MEEM) et du logement et de l'habitat durable (MLHD), ont depuis de nombreuses années intégré le développement durable dans leur fonctionnement interne pour réduire l'impact de leurs activités quotidiennes sur l'environnement. Ces ministères ont rédigé un plan ministériel administration exemplaire (PMAE) commun qui servira de base au travail de l'équipe projet.

Cette équipe, composée actuellement d'une trentaine de référents des différents services de l'État : Préfectures, DRDJSCS, DIRECCTE, DDT, Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale, DDCSPP, DDFIP,... s'est réunie pour la première fois le 15 décembre dernier. Cette rencontre a permis de mettre en évidence les actions déjà entreprises en matière d'administration exemplaire au sein des différentes structures et d'affiner la méthodologie de travail.

Des dispositifs de suivi au sein des services seront également proposés afin d'analyser l'avancée des actions et leurs résultats, dans une démarche d'amélioration continue et de performance ; il faut noter que le PRAE est piloté par la mission qualité environnement de la DREAL.

Les 8 axes du PRAE (déclinant en région les 8 axes retenus par le plan administration exemplaire des ministères de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer et du Logement et de l'Habitat Durable) :



Focus sur l'axe 2 du PRAE ► la mobilité durable pour aider les services de l'État à réaliser des économies (budgets de fonctionnement) et limiter leurs émissions de gaz à effet de serre

Des solutions et des expérimentations sont déjà (ou se mettent) en place au sein de certains services de l'État en Bourgogne-Franche-Comté, pour une mobilité et des déplacements plus durables et plus économes. Il s'agira de capitaliser ces bonnes pratiques et de les partager avec l'ensemble des services dans le cadre de la réalisation du futur PRAE et des actions de son axe 2.

La fusion des régions et des directions régionales des services de l'État a eu également pour conséquence de multiplier les déplacements entre les 2 anciennes capitales régionales, de nombreux services étant répartis sur 2 sites principaux. Madame la préfète de région, en liaison avec ces services, a donc décidé d'engager au plus vite une réflexion sur des solutions pratiques, voire innovantes, pour d'une part réduire les déplacements (visio-conférence, web-conférence, etc.), les rendre moins onéreux (plate-forme de covoiturage) et plus durables (faciliter l'usage du train et des transports en commun pour les agents par la mise à disposition aisée de billets et de tickets).

Le meilleur déplacement est celui que l'on ne fait pas !

En matière de mobilité durable, le meilleur déplacement est celui que l'on ne fait pas. Il convient donc, pour chaque réunion ou rencontre, de privilégier la visio-conférence. Pour cela, il a été décidé de :

- **renforcer les systèmes de visio-conférence** déjà existants par l'acquisition de nouveaux matériels ;
- **développer une solution originale et innovante de web-conférence**. Cette solution de web-conférence en poste à poste, **appelée JITSI**, a été expérimentée et testée en premier lieu auprès de quelques services et agents de la région BFC. Ces nombreux tests ayant été tous concluants (notamment les capacités de débit en multi-utilisateurs), JITSI a ensuite reçu l'aval des services nationaux de l'État en matière de sécurité des systèmes d'information. JITSI a été déployée le 13 décembre 2016 au sein de tous les services de l'État de la région BFC et le sera bientôt, à l'échelon national.

JITSI en quelques mots :

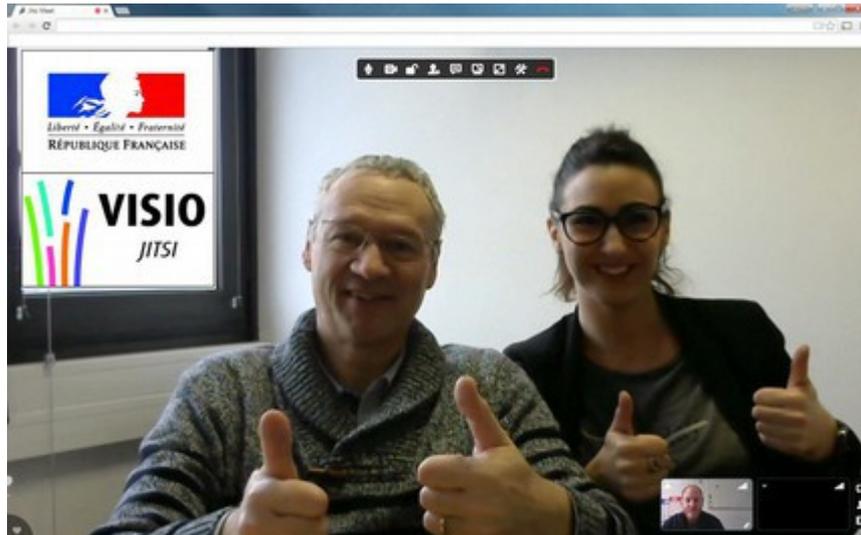
JITSI MEET est une solution OpenSource de web-conférence interministérielle sur ordinateur. Elle offre également des fonctionnalités de partage d'écran, de chat et de rédaction collaborative.

Elle a été développée en interministériel sous pilotage du directeur de projet modernisation et du SGAR avec une forte implication de la DREAL et de la DRAAF. Elle est hébergée par le ministère de l'Environnement et a reçu l'agrément de la Direction Interministérielle du Numérique et des Systèmes d'Information et de Communication (DINSIC) et de l'Agence Nationale de Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI).

Afin de pouvoir utiliser ce système de web-conférence, l'agent doit disposer d'un ordinateur équipé des matériels suivants : une webcam, un micro, des enceintes, une connexion internet et un navigateur web (Chrome).

JITSI répond aux « 3x20 » : 20 minutes d'installation, 20 minutes de formation et 20€ pour l'achat d'une webcam.

Aujourd'hui 30 % des agents sont équipés du kit JITSI, l'objectif, à termes est d'en équiper 50 %.



capture d'écran d'une web-conférence JITSI

Si le déplacement reste incontournable, il convient de trouver le mode de déplacement le plus adapté

Les modes les plus rapides ne sont pas nécessairement ceux qui nous font gagner le plus de temps. Ainsi, même si le temps de trajet en train peut apparaître plus long, le fait de pouvoir travailler durant le trajet, contrairement à la voiture, minimise le temps perdu.

Le coût global d'un trajet est composé **du coût de transport** et **du coût correspondant au temps perdu**. Le coût de transport comprend l'amortissement, l'entretien, le carburant, les péages, l'assurance, les billets de transport. Le coût du temps perdu correspond à la monétarisation du temps de transport pendant lequel il n'est pas possible de travailler.

Un autre coût à mesurer est celui **du coût carbone ou de l'empreinte carbone** qui correspond aux émissions de CO₂ couvrant l'ensemble du cycle de vie des véhicules, hormis la construction des infrastructures.

Le plan régional administration exemplaire (PRAE) et notamment son volet **plan de déplacement d'établissement (PDE) ou plan mobilité**, vise donc à diminuer les émissions de gaz à effet de serre et l'empreinte carbone des services, notamment en agissant sur la mobilité durable.

Au final, il ne s'agit pas de mettre en concurrence les différents modes de transports mais d'offrir aux agents un panel de solutions permettant de rationaliser leurs déplacements en favorisant les alternatives à la voiture solo et en réduisant les émissions de CO₂ dans les déplacements professionnels (voire domicile-travail) et agir ainsi pour améliorer leur santé et leurs conditions de travail.

Pour cela des solutions pratiques sont déjà en place (ou vont se mettre en place) dans le cadre du PDE :

- mise à disposition facilitée de billets de train et de tickets de transports en commun pour notamment se rendre et se déplacer dans les 2 villes principales que sont Dijon et Besançon ;
- réduire le parc automobile et le renouveler avec des véhicules à plus faibles émissions de CO₂ (véhicules hybrides), voire à zéro émission de CO₂ (véhicules électriques) ;
- former les agents à l'éco-conduite, afin d'agir sur les comportements ;

- développer l'usage du vélo, notamment à assistance électrique (VAE), pour les courts déplacements de proximité ;
- Inciter le covoiturage via ADMOBI, la nouvelle plate-forme interministérielle de covoiturage.

Le saviez-vous ?

Le parc automobile des services et opérateurs de l'État : 4000 véhicules

En DREAL BFC, le parc automobile est composé de 16 Toyota Yaris Hybrides (made in France), d'une Toyota Auris Hybride, de 3 Renault Zoé électriques (dont une à l'unité départementale de l'Yonne) et d'une Peugeot Ion électrique à Besançon. La DREAL BFC dispose également de 10 VAE.

En DIRECCTE BFC, le parc automobile est composé de 5 véhicules électriques (2 au siège à Besançon, 1 à Dijon, 1 en UD 89 et 1 en UD 39), de 12 véhicules hybrides (4 au siège, 4 à Dijon et 1 en UD 89, 1 en UD 71 et 1 en UD 58).

En DREAL et DIRECCTE, de nombreuses bornes de recharge sont présentes sur les 2 sièges à Besançon, le site partagé de Dijon et en unité départementales (UD).

Le site du Voltaire offre aux usagers possédant un véhicule électrique la possibilité de pouvoir recharger leur véhicule lors de leur passage à la DREAL et à la DIRECCTE .

La Direction Départementale des Territoires de l'Yonne dispose également de 4 véhicules hybrides, d'un véhicule électrique, d'une borne de recharge et de vélos électriques.



Formation éco-conduite en DREAL



*Borne de recharge - site Voltaire
DREAL - DIRECCTE - Dijon*



Yaris hybride - made in France

En résumé, pour les déplacements des agents de l'État en région BFC, il faut adopter la règle du « 1,2,3 » !

1 2 3

1. D'abord chercher à ne pas devoir se déplacer (en utilisant par exemple la solutions de web-conférence JITSY ou la visioconférence) ;
2. Si le déplacement est indispensable, on vérifie qu'une offre de transport n'existe pas déjà : soit le train, les TC, le vélo (pour les déplacements de proximité), soit une offre de covoiturage sur ADMOBI ;
3. Puis seulement si la réservation d'une voiture est indispensable, on n'oublie pas de déposer son offre de trajet sur ADMOBI en adoptant une conduite éco-responsable et en respectant le code de la route.



ADMOBI, une plate-forme interministérielle de covoiturage

Le covoiturage, une solution rapide, éco-responsable et économique !

Toujours dans un souci d'une administration exemplaire mais également pour faciliter les déplacements des agents en BFC, Madame la préfète de région a souhaité la mise en place d'une plate-forme interministérielle de covoiturage. L'État en région BFC est là encore en avance de phase avec le test puis le déploiement depuis le 13 décembre de la **plate-forme de covoiturage ADMOBI pour « Administrations en MOBilité »**. Un exemple qui suscite l'intérêt de l'ensemble des régions !

Le covoiturage est également un moyen parmi d'autres de prise en compte de la fatigue des agents se déplaçant régulièrement, notamment entre Dijon et Besançon, et de limitation du trafic routier. Il s'inscrit donc dans une offre d'intermodalité des transports route-train-bus-tram qui sera développée autant qu'il sera possible.

Un déplacement en véhicule de service ? Pensons covoiturage ! Et adoptons le réflexe ADMOBI (www.admobi.fr)

Pourquoi covoiturer ?

2 minutes, c'est ?

- le temps de faire couler un café,
- le temps de se faire bouillir de l'eau pour le thé,
- même pas le temps d'une pause cigarette...

...et c'est surtout le temps qu'il faut pour organiser un covoiturage sur la nouvelle plate-forme ADMOBI!

Convivialité, économie, écologie et sécurité sont les maîtres-mots d'ADMOBI !

Contacts presse :

□ DREAL Bourgogne-Franche-Comté

Patricia DROZ - 03 81 21 67 18 - 07 61 20 94 79 - patricia.droz@developpement-durable.gouv.fr

Fabien GRANGE – 03 45 83 22 75 – 06 29 62 38 15 - fabien.grange@developpement-durable.gouv.fr

□ DIRECCTE Bourgogne-Franche-Comté

Barbara FROIDEVAUX - 03 81 65 83 31 - barbara.froidevaux@direccte.gouv.fr

□ Préfecture Bourgogne-Franche-Comté

Cécile HERMIER – 03.80.44.64.05 - cecile.hermier@cote-dor.gouv.fr

Jérôme COLIN – 03.80.44.64.44 - jerome.colin@cote-dor.gouv.fr